

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 24 JANVIER 2011

Convocation du 17.1.2011, affichée le 17.1.2011

Sous la Présidence de Patrice WEISS, le Maire,

Conseillers présents : WEISS Bernard, KLEIN Marcel, JUNG François, KLEINCLAUSS Joseph, WENDLING Nadine, GUERRIER Catherine, MATTER André, DENNI Fabienne, CRIQUI Marc, FEGER René.

Conseillers absents: CLAUSS Françoise, ECKART Fanny, LEHNHARD Gérard, GANTNER Jean-Marc.

Monsieur Marcel KLEIN est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 29/11/2010 a été approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Déplacement du panneau d'entrée d'agglomération: Définition des limites de l'agglomération vers Ringeldorf

Le Maire informe le Conseil Municipal du dossier relatif à la définition de nouvelles limites de l'agglomération envisagées et au déplacement du panneau d'agglomération s'y rapportant, en direction de Ringeldorf.

Ce panneau serait à déplacer comme suit :

- Direction Ringeldorf (RD25) : du point PR 1+772 au point PR 1+620, soit d'une longueur de 152 mètres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve ces dispositions et ce déplacement de panneau,
- Autorise le Maire à signer l'arrêté et tous les documents s'y rapportant,
- Autorise le Maire à consulter les services du Conseil Général pour la réalisation d'un aménagement d'entrée d'agglomération.

2. Demande de subvention : raid humanitaire 4L Trophy

Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention déposée par M. Arnaud Lutz, au nom de l'association "LES 4L RYDERS". Cette association participe à un raid humanitaire "4L Trophy" s'inscrivant dans une action de développement durable visant, en partenariat avec l'UNICEF, à acheminer des fournitures scolaires dans un pays défavorisé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour et 2 abstentions,

- Décide d'accorder une subvention d'un montant de 200 euros à l'association "Les 4L Ryders" pour la réalisation de ce projet.

Les crédits seront inscrits à l'article 6745 du budget 2011.

3. Assurance "Mobilier Urbain"

Le Conseil Municipal prend connaissance des propositions de la CIADE, assureur de la commune, pour une assurance garantissant la destruction, la disparition ou la détérioration du mobilier urbain dans diverses circonstances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de souscrire à cette assurance qui s'élève pour 2011 à 281 euros TTC.

Le Maire est autorisé à signer l'avenant au contrat multirisque ou le contrat se référant à cette assurance. Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2011 à l'article 616 et aux budgets suivants.

4. Achat de deux défibrillateurs

Le Conseil Municipal prend note de la nécessité de l'acquisition de deux défibrillateurs pour porter, si nécessaire, assistance à des personnes victimes de problèmes cardiaques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide l'acquisition de 2 défibrillateurs,
- Autorise le Maire à procéder à cette acquisition pour un montant TTC maximum de 5.000 euros.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2011 à l'article 2188.

5. Maisons fleuries : Lauréats et récompenses

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un concours de maisons fleuries s'est déroulé durant l'été 2010. La commission "Environnement et Cadre de Vie" a sillonné les rues du village début août 2010 pour relever les plus beaux fleurissements.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Remercier l'ensemble des habitants, qui, par le fleurissement de leur maison, contribue à l'embellissement de notre village,
- Suivre les recommandations de la commission "Environnement et Cadre de Vie", à savoir :
 - **Attribuer les félicitations du jury** pour la persévérance et la constance remarquable de leur fleurissement à Mr et Mme Alphonse HESS, Mme Clarisse GARZ, Mme Marie-Rose KAPPS, Mme Marie-Claude WEIBEL et au Restaurant "La Grange".
 - **Remettre un prix d'encouragement (avec un chèque cadeau de 20 €) à :** Mr et Mme Gérard STEINMETZ, Mr et Mme Jean-Louis DIBLING, Mme Mathilde FEGER, Mr et Mme Michel OGE, Mr et Mme Fabrice THAL, Mr et Mme Charles WAECKEL, Mr et Mme Gérard HALBWACHS, Mr et Mme Jean-Baptiste LUTZ, Mr et Mme Didier WEIBEL et Mr et Mme Pierre CRIQUI.

Les fonds nécessaires seront prévus à l'article 6745 du budget 2011.

6. Espace Sportif des Deux Aigles : nom de la rue y menant

Le Conseil Municipal prend connaissance de la nécessité de donner un nom à la rue menant au nouvel espace sportif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de donner à cette rue le nom suivant : "Allée des Aigles",
- Autorise le Maire à signer l'arrêté et tous documents relatifs à cette nomination de rue.

7. Redevance assainissement 2011

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la participation financière à verser au SICTEU de Mommenheim en 2011, et, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer la redevance assainissement pour 2011 comme suit :

- Part proportionnelle : 1,50 €/m³,
- Part fixe : 120 € par immeuble avec 1 ou 2 logements, plus 60 € par logement supplémentaire.

8. Electricité de Strasbourg : Convention de prélèvement des factures

Le Conseil Municipal prend connaissance de la proposition de convention tripartite (ES Energies Strasbourg, Trésor Public et Commune) relative à la mise en œuvre du prélèvement pour le paiement de dépenses du secteur public local.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve cette convention
- Autorise le Maire à la signer

9. Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2011

Le Conseil Municipal prend connaissance de la possibilité de prendre une délibération permettant l'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2011.

Préalablement au vote du budget primitif 2011, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2010.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2011, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits au budget de 2010.

A savoir :

- Chapitre 20 : 180.000 Euros, soit 45.000 Euros
- Chapitre 21 : 444.000 Euros, soit 111.000 Euros
- Chapitre 23 : 0 Euro

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2011 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2011.

10. Convention constitutive : groupement de commandes pour l'aménagement d'ouvrages de lutte contre les coulées d'eaux boueuses.

Dans le cadre de la lutte contre les coulées d'eaux boueuses, le Conseil Municipal prend connaissance de la convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'aménagement d'ouvrages de lutte contre les coulées d'eaux boueuses entre les communes d'Ettendorf, de Buswiller et de Ringeldorf.

Les études réalisées par le Cabinet SORANGE se montent comme suit :

- Travaux d'hydraulique douce : 390.068 Euros HT, dont 221.805 Euros HT à charge de la commune
- Travaux hydrauliques (bassins de rétention, ...) : 835.400 Euros HT, dont 535.600 Euros HT à charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Autorise le Maire à signer la convention et toutes pièces s'y rapportant.

11. Affaire Fournaise/Commune : conduite d'évacuation du déversoir d'orage, point sur l'affaire et suites à donner

Le Maire informe le Conseil Municipal que la société SORANGE a été amenée à réaliser une étude sur les différentes solutions techniques alternatives pour gérer les eaux en sortie d'Ettendorf, dont celles passant par la canalisation d'évacuation du déversoir d'orage.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la réalisation de cette étude pour un montant de 2.230,00 euros HT, soit 2.667,08 euros TTC
- Décide de retenir deux alternatives :
 1. soit raccordement du déversoir d'orage directement au cours d'eau avec modification du profil en long et avec réaménagement des berges et du cours d'eau.
 2. soit maintien du système actuel avec régularisation par application des articles L152-1 et L 152-2 et des articles R152-1 à R152-15 du Code Rural.
- Autorise le Maire à poursuivre les études et si nécessaire à lancer une consultation pour trouver un prestataire pour le montage des dossiers et les travaux à réaliser.
- Décide d'affecter les frais relatifs à cette étude au budget assainissement 2011 au compte 2315.

12. Participation aux frais de déneigement

Le Conseil Municipal prend note qu'à l'occasion des chutes de neige, des particuliers sont amenés à utiliser des engins de déneigement leur appartenant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix pour et 3 abstentions,

- Estime qu'il y a lieu de dédommager ces bénévoles des frais de carburant, liés à leurs interventions pour le bien de la commune,
- Autorise le Maire à procéder au remboursement de ces frais et à signer tous documents s'y rapportant.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2011 en section de fonctionnement et aux budgets des années suivantes.